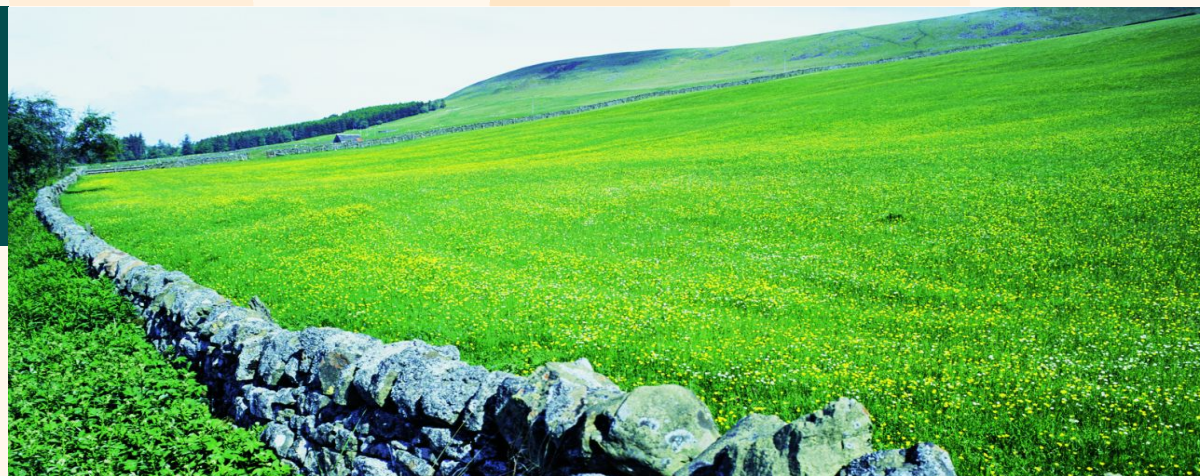




European Commission  
Agriculture and Rural Development



# **Programme de développement rural de la Région Valle d'Aosta**

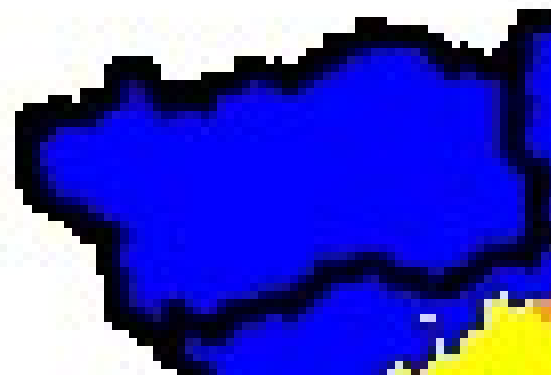
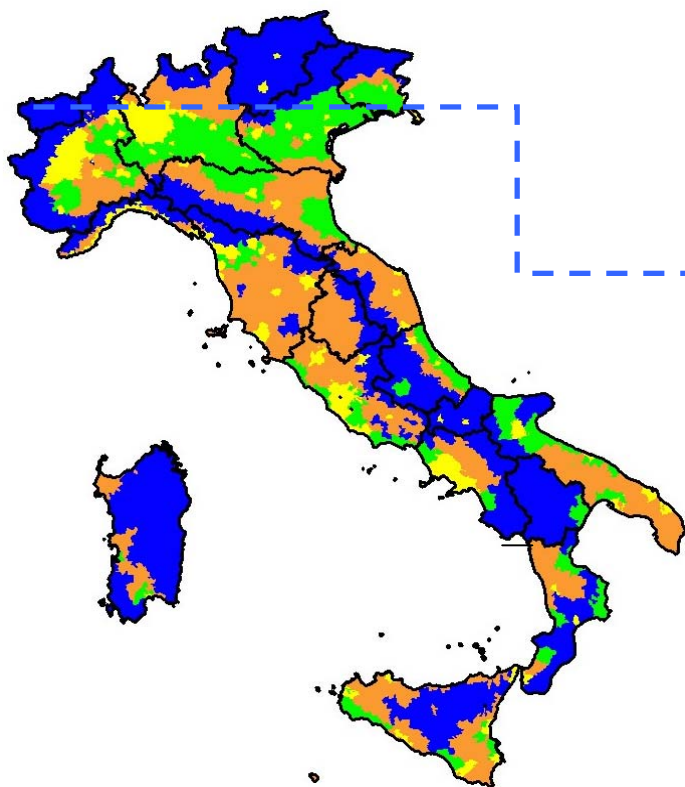
AGRI E.I.4, Bruxelles, 23 Janvier 2008



# Aperçu général



European Commission  
Agriculture and Rural Development



**D - zones rurales avec problèmes globaux de développement**

- Poli Urbani
- Aree rurali ad agricoltura intensiva specializzata
- Aree rurali intermedie
- Aree rurali con problemi complessivi di sviluppo



# Caractéristiques principales (1)



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## ***Contexte socio-économique:***

- Population totale = 122.900 habitants
- Densité = 37 habitants/km<sup>2</sup> (Italie: 195 hab./km<sup>2</sup>)
- PIB/habitant (pps) = 135% de la moyenne EU-25

## ***Zones rurales:***

- 100% de la population et 100% du territoire
- 1 typologie de zones rurales du PSN: D - zones rurales avec problèmes globaux de développement
- Densité: 37 habitants/km<sup>2</sup>

# Caractéristiques principales (2)



European Commission  
Agriculture and Rural Development



## ***Importance du secteur agricole et forestier:***

*Utilisation du territoire*

- La superficie agricole couvre le 16,6% du territoire et les forêts le 27%

- SAU (54.250 Ha)

cultures arables (0,3%)

cultures permanentes (1,7%)

prairies et pâturages (98%)

*Superficie des exploitations*

- La superficie moyenne des exploitations agricoles est de 10,6 Ha (IT: 6,7 ha; EU-25: 16 ha)

*Valeur ajoutée*

- Le secteur agricole représente le 1,4% de la valeur ajoutée régionale (moyenne nationale 2,8%); l'agro-industrie le 3%

*Occupation*

- 4% des occupés travaillent dans le secteur primaire; 7% dans l'agro-industrie.

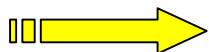


# Répartition Financière Italie (PSN)



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Programmes 2007 - 2013		Feader (Euro)	%
1	Abruzzo	168.911.000	2,0%
2	Bolzano	137.575.000	1,7%
3	Emilia Romagna	411.251.000	5,0%
4	Friuli V. Giulia	108.773.000	1,3%
5	Lazio	288.384.000	3,5%
6	Liguria	106.047.000	1,3%
7	Lombardia	395.949.000	4,8%
8	Marche	202.320.000	2,4%
9	Piemonte	394.500.000	4,8%
10	Toscana	369.210.000	4,5%
11	Trento	100.652.000	1,2%
12	Umbria	334.430.000	4,0%
13	Valle d'Aosta	52.221.000	0,6%
14	Veneto	402.457.000	4,9%
15	Molise	85.790.000	1,0%
16	Sardegna	551.250.000	6,6%
Total Compétitivité		4.109.720.000	49,6%
17	Basilicata	372.650.000	4,5%
18	Calabria	623.341.000	7,5%
19	Campania	1.082.349.000	13,1%
20	Puglia	851.327.000	10,3%
21	Sicilia	1.211.163.000	14,6%
Total Convergence		4.140.830.000	49,9%
Total PDR		8.250.550.000	99,5%
Réseau Rural National		41.459.883	0,5%
<b>Total Italie</b>		<b>8.292.009.883</b>	<b>100%</b>



# Répartition des ressources



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Axes

Dèspense publique

Cont.  
FEADER

Contribution FEADER

EUR

(%)

EUR

(%)

I. Compétitivité	12.065.332	44,0	5.308.746	10,2%
II. Environnement/gestion des terres	82.385.805	44,0	36.249.754	69,4%
III. Diversification/Qualité de la vie	12.323.864	44,0	5.422.500	10,4%
IV. Leader	8.875.000	44,0	3.905.000	7,5%
V. Assistance technique	3.034.091	44,0	1.335.000	2,6%
<b>Total</b>	<b>118.684.092</b>	<b>44,0</b>	<b>55.221.000</b>	<b>100%</b>

## Répartition des ressources avec Leader

I. Compétitivité	12.065.332	10,4%
II. Environnement/gestion des terres	82.385.805	71,2%
III. Diversification/Qualité de la vie	21.198.864	18,3%
<b>Total - AT</b>	<b>115.650.001</b>	<b>100%</b>



# Mesures Axe1 (10,2%)



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dèspense publique	
	EUR	(%)
112. Installation des jeunes agriculteurs	4.814.707	39,9%
113. Retraite anticipée	622.273	5,2%
<i>Capital humain</i>	<b>5.436.980</b>	<b>45,1%</b>
123. Valoriser les produits agricoles et forestiers	2.435.170	20,2%
<i>Capital physique</i>	<b>2.435.170</b>	<b>20,2%</b>
132 Participation des agriculteurs aux programmes pour la qualité alimentaire	1.125.000	9,3%
133 Activités d'information et de promotion	3.068.182	25,4%
<i>Qualité</i>	<b>4.193.182</b>	<b>34,7%</b>

# 112: Installation des jeunes agriculteurs



European Commission  
Agriculture and Rural Development



- Objectif: La mesure vise à soutenir le rechange générationnel, assurer un soutien initial aux jeunes agriculteurs et augmenter les dimensions des entreprises agricoles.
- Conditions: nouvelle installation correspondante à un enregistrement officiel; compétences professionnelles adéquates (avec tolérance de 36 mois pour l'obtenir); business plan (montrant, entre autres, les capacités économiques et financières, l'organisation, les structures, les objectifs, le programme de formation, les investissements à réaliser etc.). La vérification du respect des objectifs du business plan sera faite après 5 ans de la décision d'octroi de l'aide.
- Intensité de l'aide: prime unique jusqu'à 40.000 € augmenté d'une aide à la bonification d'intérêts de 15.000.



# 123: Valoriser les produits agricoles et forestiers



European Commission  
Agriculture and Rural Development



- Objectif: La mesure vise à valoriser les produits sylvicoles uniquement à travers la modernisation et amélioration de l'efficacité des structures de transformation et commercialisation des produits forestiers, en favorisant aussi la production d'énergies renouvelables, l'introduction de nouvelles technologies et innovations.
- Opérations: 1) Investissements matériels (modernisation et achats d'équipements/machines, destinées à la transformation et commercialisation des produits forestiers; investissements visant la sauvegarde de l'environnement; y compris pour l'épargne de l'énergie à travers l'utilisation d'énergies renouvelables); 2) Investissements immatériels (dépenses générales dans la limite de 20%).
- Intensité de l'aide: 40% des coûts éligibles.



# Mesures Axe 2 (69,4%)



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dèspense publique	
	EUR	(%)
211. Versements aux agriculteurs des régions montagneuses	44.697.562	54,3%
214. Versements agri-environnement	28.733.020	34,9%
215. Versements protection des animaux	8.955.223	10,9%
<b>Total Axe 2</b>	<b>82.385.805</b>	<b>100%</b>



# 214: Agroenvironnement



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## 5 Interventions:

- Cultures Fourragères: Les interventions sont diversifiées selon le type d'exploitation et d'activité à exécuter: Exploitations avec élevage - diminution des fertilisations chimiques et du chargement animal ; Exploitations sans élevage pour la gestion environnementale des prés permanents - éliminer l'apport de fertilisants chimiques et favoriser un apport correct de substance organique.
- Alpiculture: Gestion environnementale de surfaces fourragères Dans les alpages, les engagements consistent dans l'interdiction de la fertilisation minérale, et dans la diminution du niveau de chargement en bétail et aussi dans une gestion rationnelles des pâturages pour que toute la surface déclarée soit utilisée.
- Viticulture et cultures fruitières: En vue de réduire encore plus l'utilisation de fertilisants chimiques, pesticides, désherbant, produits phytosanitaires, de développer les cultures de haute valeur naturelle, de sauvegarder les paysage rural et le sol de l'érosion.
- Sauvegarde des races menacées de disparition: Pour sauvegarder les races bovines, ovines et caprines valdôtaines autochtones. L'organisme certificateur montre un nombre considérablement inférieur au seuil indiqué par le règlement pour les races à protéger suivantes: Bovine Châtaigne Valdôtaine, Bovine Pie Noire Valdôtaine, Caprine Valdôtaine, Ovine Rosset.
- Agriculture biologique: *Animale* - amélioration des fourrages et du bien-être animal ; réduction et élimination des inputs chimiques et des résidus dans les produits obtenus; élimination de matières premières prévenantes d'O.G.M. *Végétale* - favoriser les cultures moins intensives et éliminer les produits chimiques de synthèse en sauvegardant l'environnement, les ressources naturelles, la santé publique



# Mesures Axe 3 (10%)



European Commission  
Agriculture and Rural Development

## Axe/Mesure

## Dèspense publique

EUR

(%)

311 Diversification en activités non agricoles

3.079.546

25,0%

313 Promotion d'activités touristiques

4.219.318

34,2%

*Développement économique*

**7.298.864**

**59,2%**

322. Renouveau et développement villageois

5.025.000

40,8%

*Qualité de la vie*

**5.025.000**

**40,8%**



## 322: Renouveau et développement villageois



European Commission  
Agriculture and Rural Development

- Objectif: promouvoir la récupération du patrimoine historique et architectonique, améliorer l'attraction des lieux et combattre le dépeuplement des zones marginales et leur déclin économique et social..
- Opérations: interventions de récupération de village ruraux (infrastructures primaires, restauration d'espaces publics, des rues, d'édifices etc.) ayant des caractéristiques architectoniques et urbanistiques originaires qui se concrétisent dans un centre historique; études, dans la limite de 20% des investissements, pour documenter les caractères historiques, architecturaux des villages ruraux..
- Intensité de l'aide: 70% des coûts éligibles



# Measures Axe 4 (6%)



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Axe/Mesure	Dèspense publique	
	EUR	(%)
413 Mise en œuvre de stratégies de développement local. Qualité de vie	6.852.273	77,2%
421 Mise en œuvre de projets de coopération	909.091	10,2%
431 Diriger le groupe d'action locale, acquérir des compétences et animation	1.113.636	12,5%

# Leader



European Commission  
Agriculture and Rural Development

- 3 - 4 GALs prévus
- 100% du territoire et 100% de la population
- Numéro d'habitants des zones Leader: entre 5.000 et 10.000
- Territoires: zones rurales D
- Critères de sélection: concernant la qualité du partenariat, une stratégie (cohérence avec le PDR et la programmation régionale, présence de la coopération et réalisation d'approches innovatrices, effets directs sur le secteur agricole d'une partie des opérations représentant au moins 50% des fonds, expérience précédente).



# Démarcation FEDER



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Les critères de démarcation, dans le domaine de l'axe 3 du PDR: amélioration de la qualité de la vie des zones rurales et diversification de l'économie rurale:

1. La dimension des interventions. Le FEADER finance des projets d'intérêt exclusivement local, immatériels, d'entité financière limitée ou de modeste dimension structurelle, tandis que le FEDER soutient des projets de dimension structurelle et financière majeure et d'intérêt principalement régional. La limite est fixée à 400.000€
2. La typologie de bénéficiaires. Dans le PDR les bénéficiaires privés sont principalement et prioritairement des agriculteurs, tandis que dans le POR toutes les typologies d'entreprises sont prises en compte. Dans le PDR les bénéficiaires peuvent être aussi des organismes publics.
3. La typologie d'approche adoptée. L'Axe 3 du PDR se réalisera principalement à travers l'approche Leader, donc avec une implication directe des acteurs du territoire (à travers le GAL).

Les interventions du POR Compétitivité et du POR Occupation seront réalisées principalement à travers la régie régionale.





# Conclusion



European Commission  
Agriculture and Rural Development

Le programme présenté est conforme aux dispositions du Règ. (CE) n. 1698/2005 et son règlement d'application 1974/2006 et il est soumis au comité pour avis favorable

